



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE
VALCOURT**

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, qu'en vertu de l'article 620 troisième alinéa du *Code municipal*, et pour l'application du deuxième alinéa de l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*, sont publiés à l'adresse suivante :

<https://ripiv.ca/politiques-et-reglements/>

la mention et l'hyperlien menant à la liste des contrats conclus par la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt comportant une dépense d'au moins 25 000\$, ainsi que sa politique de gestion contractuelle.

Célyne Cloutier
Secrétaire-trésorière
Le 26 avril 2021